

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 5

Séance du : 25 mars 2025

Objet : Budget Primitif Communal – Année 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire communique à l'assemblée l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2024, conformément à la Loi Engagement et Proximité de 2019.

Après avoir présenté en détail les dépenses et recettes de fonctionnement, puis les investissements prévus pour 2025, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif (budget communal) arrêté lors des commissions Finances et Travaux des 15 février et 15 mars 2025, et présenté à cette séance, comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 986 223.79 €

Dépenses : 986 223.79 €

Investissement

Recettes : 440 100.63 €

Dépenses : 440 100.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 ainsi présenté.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-117102617-20250325-BF2025-BF
Date de réimpression : 31/03/2025
Date de réception en préfecture : 31/03/2025